

Une Cellule d'Identito-Vigilance a été constituée afin de surveiller et de prévenir les risques liés à l'identification des patients.

Elle a pour missions de :

- ❑ Accompagner au quotidien le bureau des entrées et tous les autres services en charge de l'identification pour le traitement et le suivi des anomalies ;
- ❑ Elaborer les règles de gestion concernant les divers services de l'établissement ;
- ❑ Mettre en place des procédures relatives à l'identification du patient et assurer sa mise à jour ;
- ❑ Contrôler en continu les identités nouvellement créées ;
- ❑ Conduire les actions de formation, d'assistance et de sensibilisation auprès de l'ensemble des acteurs de l'établissement et des nouveaux salariés.

LA CONFIDENTIALITE DES DONNEES

Conformément à la déontologie médicale et aux dispositions de la Loi informatique et libertés du 6 janvier 1978, tout patient peut exercer ses droits d'accès et de rectification auprès du médecin responsable de l'information médicale, par l'intermédiaire du praticien ayant constitué le dossier¹.

¹ (Articles 26, 27, 34, 40 de la loi du 6 janvier 1978 relative à l'information, aux fichiers et aux libertés).

Guide Pratique Usagers

L'Identitovigilance

...vos questions



... nos réponses



PRINCIPES DE L'IDENTITOVIGILANCE

La vérification de votre identité est indispensable tout au long de votre hospitalisation et ce, pour votre sécurité.

Chaque patient doit pouvoir être identifié par le personnel soignant et/ou médical à tout moment de son séjour dans l'établissement afin d'éviter le risque d'erreur médicale liée à une mauvaise identification.

A VOTRE ADMISSION

Tous les renseignements d'identité récoltés sont confidentiels et ne seront pas divulgués.

- ❑ Une **Pièce d'identité officielle** : carte d'identité ou passeport ou permis de séjour ou permis de conduire permet de recueillir votre nom (nom de jeune fille, le cas échéant), votre prénom, votre date de naissance et votre sexe.
- ❑ Votre **Carte Vitale** facilitera le remboursement des soins et permet de recouper les renseignements obtenus sur votre identité.
- ❑ Votre **Carte de mutuelle**, servira également à faciliter le remboursement de vos soins.
- ❑ Votre **Carte de groupe sanguin**.



PENDANT VOTRE SEJOUR

Le personnel soignant et/ou médical doit pouvoir s'assurer de votre identité à tout moment de votre séjour dans l'établissement.

Pour ce faire et garantir votre sécurité, les membres du personnel doivent suivre des procédures strictement définies.

C'est pourquoi votre identité peut vous être demandée à plusieurs reprises, ne vous en inquiétez pas.

L'identité du patient peut également être déclinée sur un bracelet attaché au poignet, si pour une raison ou une autre à un moment donné, ce dernier n'est pas en mesure de s'exprimer.

UNE VIGILANCE PARTAGEE

Le risque d'erreur sur l'identité d'une personne n'est pas acceptable quand il s'agit de santé.

Vous devez alors prendre conscience de l'importance de la vigilance mise en œuvre au sein de l'établissement, et comprendre :

- La prise de divers renseignements d'identification lors de votre pré-admission et/ou admission.
- La vérification systématique et répétée de votre identité, à chaque étape de votre prise en charge soignante et médicale, lors de transfert entre les services et pour chaque réalisation d'un examen.

Vérification répétée de votre identité = prise en charge sécurisée

Vous aussi, soyez vigilant(e)s lors de votre séjour en veillant à ne pas être pris(e) pour un(e) autre patient(e). Votre participation ne pourra que faciliter la sécurité et la qualité de votre prise en charge. Le personnel répondra à toutes vos interrogations, n'hésitez à pas à le solliciter à ce sujet.